

s'agisse ou non de l'occupant du fauteuil,—doit avoir le droit d'exprimer son avis personnel dans des lettres ou de la correspondance privées adressées à n'importe qui à l'extérieur de la Chambre sans avoir à en rendre compte ici. Sans cela, tous les députés seraient tenus de rendre compte de toutes les lettres privées qu'ils écrivent et des avis personnels qu'ils expriment dans ces lettres. A mon avis, la Chambre n'a rien du tout à y voir.

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ÉTRANGÈRES

MODIFICATIONS VISANT LE DÉPÔT DE
DÉCLARATIONS, ETC.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill n° 437 (émanant du Sénat) tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance étrangères.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS VISANT LE DÉPÔT DE
DÉCLARATIONS, ETC.

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances) propose la 1^{re} lecture du bill n° 438 (émanant du Sénat) tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

LE CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

L'ESCADRILLE 420, DE LONDON—RECONSIDÉRATION
DE LA DISSOLUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu la pénurie apparente de moyens de transport aérien révélée récemment dans le Livre blanc du ministère de la Défense nationale, le ministre reviendra-t-il sur sa décision de dissoudre l'escadrille de chasse 420 de London pour en faire une escadrille d'instruction et de transport?

J'ai aussi une seconde question. Une réorganisation de cette nature ne permettra-t-elle pas d'utiliser le personnel et les installations d'aéroport à London, plutôt que de les laisser inemployés, comme on semble devoir faire.

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour, chacune des esca-

[M. Low.]

drilles auxiliaires a fait l'objet d'une étude qui a tenu compte de tous les points de vue et c'est à la lumière de ces éléments qu'ont été prises les décisions annoncées. Si je me souviens bien,—et si je me trompe, on pourra me reprendre,—l'escadrille à London ne prenait pas souvent les airs. Si je fais erreur, je veux bien qu'on me reprenne mais je pense que c'est ce qui en est. On a cru, sauf erreur, que l'activité des réservistes aptes à devenir aviateurs,—et il y a de très bons hommes parmi eux,—cadrerait mieux dans l'organisation du C.A.R.C., si on faisait ce qui a été proposé de faire dans la revision des tâches.

LE TARIF-MARCHANDISES

DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNULER LA
RÉCENTE MAJORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. R. Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Transports une question relative à l'augmentation de 7 p. 100 du tarif-marchandises, qui sera appliquée à partir de mardi prochain. Le ministre a-t-il tenu compte de la lourde charge que représentera cet accroissement pour les producteurs de matières premières et les consommateurs de notre pays? Le Gouvernement recourra-t-il à l'autorité que lui confère l'article 53 de la loi sur les chemins de fer pour révoquer le décret de la Commission des transports et empêcher ainsi toute augmentation du tarif-marchandises à l'heure actuelle?

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je répondrai que je viens de recevoir copie du jugement. Je n'ai pas eu l'occasion d'en prendre connaissance et ne suis donc pas en mesure d'exprimer une opinion à ce sujet.

M. Argue: Étant donné l'urgence de la question, je me demande si le ministre étudiera le jugement afin de répondre lundi prochain?

L'hon. M. Marler: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas pouvoir prendre cet engagement, mais je prendrai connaissance du document dès que possible.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BOISVERT—À PROPOS D'UN ARTICLE PARU
DANS LA "GAZETTE", DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Hier, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a fait à certains journalistes une déclaration qui est publiée